

**Signature du Pôle Touristique Pyrénéen
de Cauterets – Pont d'Espagne
Jeudi 24 juin 2004 – 17h30**

Conseil Général - Rue Gaston Manent – Tarbes

Il s'agit du 7^{ème} et dernier Contrat de Pôle pour les Hautes-Pyrénées, département qui avait joué les précurseurs avec les premières séances de signatures.

Ce pôle comprend la commune de Cauterets et 7 autres communes de la vallée de Saint-Savin.

Il se situe au cœur du pyrénéisme mythique, avec le prestigieux sommet du Vignemale.

Il a deux autres atouts :

L'activité thermale, qui remonte à l'antiquité romaine

- et les qualités urbaines de Cauterets

Logiquement les 2 axes majeurs en découlent puisqu'il s'agit ici de :

- stimuler l'économie touristique et thermale tout au long de l'année,
- préserver les sites naturels et patrimoniaux si nombreux sur ce territoire (Pont d'Espagne...).

Pour cela 3 types d'action sont envisagées :

➡ la création d'une activité thermoludique

➡ l'amélioration des équipements structurants du tourisme d'altitude

Avec notamment les équipements autour du lac de Gaube (accès et belvédère) ;

L'aménagement, l'accueil, et la sécurité des pistes de la Station du Lys

➡ Et l'amélioration de la qualité de la villégiature,

en particulier la réhabilitation de la gare des œufs et la mise en place d'un forum, lieu de rencontre et d'interprétation.

La Région accompagne ce programme, avec un dispositif cohérent qui porte sur :

- équipements complémentaires du domaine du Lys
- création d'un pavillon ORL pour enfants la ressource thermale
- la qualification des hébergements (refuge du Marcadou et des Oulettes-de-Gaube, Village de Vacances Les Marronniers...),
 - création d'un itinéraire de découverte : Voie Verte de Pierrefitte à Cauterets.

Ces Pôles Pyrénéens se situent au cœur de la politique de la Montagne. Et de la politique des Pays.

Ils ont pour but de développer l'organisation touristique des groupements de stations dont le périmètre est significatif tant en terme d'offres touristiques que d'image vis-à-vis des consommateurs.

L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont aménagé, sur la base de leurs critères respectifs, un dispositif commun :

sur la base d'un plafond de dépense éligible de 8 M€ par pôle pour la durée 2002-2006, le taux de contribution des cofinanceurs représente en moyenne et au maximum 50 % du coût total des opérations des Pôles Pyrénéens, l'enveloppe ayant été établie à la demande de l'Etat et du Département.

(Ici le coût d'objectif est de 3.796.541 €)



104 communes au total sont aujourd'hui concernées par les Pôles Touristiques dans les Hautes-Pyrénées

Le coût d'objectif de ces 7 contrats s'élève jusqu'en fin 2006 à 64,5 M€.

- Ces Pôles - et tout particulièrement celui signé aujourd'hui - conjuguent :
 - la découverte des **sites naturels de notoriété internationale**,
 - la variété des **prestations de loisirs** : découverte des sites du Parc Naturel Régional des Hautes-Pyrénées, sports d'hiver sur les pistes du Lys, ski de fond ou de randonnée au Pont d'Espagne...,
 - la création de **centres thermoludiques**, complémentaires les uns des autres qui utilisent la ressource thermique,
 - et l'organisation de prestations de **services de qualité**.



La politique territoriale en Midi-Pyrénées

-
- **10 Contrats de Pôle** dont 7 dans les Hautes-Pyrénées et 3 dans l'Ariège
 - **15 pays définitivement créés** et 14 Contrats signés
 - **12 Périmètres d'Etude de pays arrêtés** et en **voie de création définitive**
 - **3 Parcs Naturels Régionaux**
- 7 Contrats d'Agglomération** auxquels il convient d'ajouter le Contrat de Développement Durable du SICOVAL.

En Midi-Pyrénées, globalement 2.775 communes sur 3.020 et une population de 2.300.000 habitants sur 2.600.000 sont concernés par ces politiques.

A ce jour, d'un point de vue financier, les investissements générés par les politiques territoriales dans le département des Hautes-Pyrénées représentent un coût global de 300 M€ pour un engagement de la Région de près de 35 M€.